

Position de la Ville sur le WiFi à Paris

» 12/09/2008

Par Mme Maité ERRECART, M. Christophe GIRARD et Mme Anne HIDALGO

Dans un communiqué du 11 septembre 2008, la CGT, la CFTC, FO, le SUPAP-FSU, l'UCP et l'UNSA accusent injustement le Maire de Paris de délit d'entrave.

Rappelons les faits :

Pour permettre au maximum de Parisiens d'accéder à Internet, la Ville de Paris a, dans le cadre de l'opération « Nouvel élan pour Paris, ville numérique », déployé de nombreux accès Wi-Fi à partir de l'été 2007. Dans ce cadre, l'accès Wi-Fi a été installé dans 59 bibliothèques municipales. Ces bibliothèques sont équipées de matériels Wi-Fi aux caractéristiques techniques identiques à ceux déployés dans d'autres lieux du territoire parisien ou français (gares, universités, aéroports, voire dans les foyers parisiens).

A la rentrée 2007, à la demande des organisations syndicales et dans le cadre d'une réunion du Comité d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S) de la Direction des affaires culturelles, il a été accepté que les bornes Wi-Fi de 4 établissements soient désactivées dans l'attente de mesures du niveau de champ électrique.

Ces mesures ont été effectuées par des laboratoires agréés, conformément au protocole de l'Agence nationale des fréquences.

De quoi s'agit-il ?

L'objectif est de s'assurer que la Ville de Paris, en tant qu'employeur, respecte la réglementation en vigueur relative aux champs électromagnétiques. Les résultats des mesures effectuées sur les installations Wi-Fi de quatre bibliothèques ont confirmé des niveaux de 80 à 400 fois inférieurs au seuil réglementaire. Par ailleurs, des visites médicales ont été proposées à tous les agents qui ont signalé des maux liés à la Wi-Fi. Aucune pathologie n'a été diagnostiquée. Ce sont ces informations déjà connues qui devaient être présentées officiellement lors du C.H.S. de la direction des affaires culturelles du 18 septembre 2008.

Les syndicats CGT, CFTC, FO, SUPAP-FSU, UCP et UNSA ont, ce matin, refusé le débat qui leur était proposé.




L'intersyndicale privera ainsi l'ensemble du personnel de la Direction des affaires culturelles d'informations objectives et essentielles qui lui sont dues.

Il est faux de faire croire que le Maire de Paris « escamote la vérité » alors que c'est à son initiative qu'un voeu a été voté par le Conseil de Paris en juillet 2008 pour la mise en place d'une conférence citoyenne consacrée au thème des ondes électromagnétiques dont les résultats sont attendus au plus tard au printemps 2009.

Cet espace de dialogue est le plus adapté pour organiser le débat démocratique qui concerne tous les Parisiens.

Autres communiqués

» Retrouvez tous les communiqués dans l'espace presse

 » Envoyer cette page  » Imprimer  » Ajouter à votre panier